



**ENSEMBLE FORMONS
LES ÉDUCATEURS DE DEMAIN**

—
**MA TAXE
D'APPRENTISSAGE**

2024



Avec la DOJO ACADEMY, la Fédération Française de Judo a mis en place une filière de formations professionnelles en privilégiant l'apprentissage pour permettre à de jeunes judokas d'associer la passion de leur sport à un métier.

Grâce aux contributions que nous recevons, de nouveaux parcours sont ouverts. Nous modernisons nos équipements techniques et nos salles de cours tout en apportant de nouveaux services aux élèves tournés en particulier vers le numérique.

En cette année olympique, nous sommes particulièrement fiers d'avoir formé grâce à la Dojo Academy plusieurs de nos athlètes sélectionnés aux Jeux Olympiques et Paralympiques, leur permettant ainsi de concilier préparation sportive de haut niveau et formation professionnelle. Ils seront au côté de nos professeurs pour faire rayonner nos disciplines sur tout le territoire.

Merci de votre soutien.

Stéphane Nomis

Président de la Fédération Française de Judo



NOS FORMATIONS INITIALES

CQPMAM

Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux

Le CQP « Moniteur d'arts martiaux » encadre tout public, hors temps scolaire contraint.

BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Cursus Judo-jujitsu (présentiel)
Cursus Judo-jujitsu (distanciel)
Cursus Activités de la Forme (présentiel)

Diplôme d'état de niveau 4 qui permet d'être professeur de judo pouvant encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ; mettre en œuvre des projets d'animations s'inscrivant dans le projet d'une structure ; conduire des séances et des cycles d'animation ou d'apprentissage en judo-jujitsu en mobilisant une technicité appropriée.

DEJEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Diplôme d'état de niveau 5 qui permet d'être directeur pédagogique pouvant concevoir des projets d'actions, coordonner leur mise en œuvre et conduire des démarches de perfectionnement sportif en judo-jujitsu.

DESJEPS

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Cursus Performance (présentiel)
Cursus Directeur(trice) de structure

Diplôme d'état de niveau 6 qui permet d'être entraîneur haut niveau ou conseiller technique pouvant construire une stratégie d'organisation de secteur en judo jujitsu, en gérant les ressources humaines, financières et matérielles.

LA DOJO ACADEMY EN CHIFFRES :

125
étudiants en 23/24

7
cursus de formation

2000m²
d'équipements

3
étudiants sélectionnés
aux JOP

Choisir de verser sa taxe

à France Judo pour

DÉVELOPPER LE JUDO PARTOUT EN FRANCE

Soutenir France Judo, c'est contribuer au renfort de la couverture territoriale du judo français en formant de nouveaux professeurs susceptibles d'occuper des postes partout en France.

AFFIRMER DES CONVICTIONS MORALES ET ETHIQUES

Le judo est une discipline inclusive fondée sur les valeurs éducatives puissantes de son code moral et sur des fondements tels que l'entraide et la prospérité mutuelle, enseignés chaque année à plus de 200 000 nouveaux judokas, dont les professeurs sont les garants. Choisir de verser sa taxe à France Judo, c'est affirmer ses convictions et participer à l'éducation des générations futures.

FAIRE PERDURER LES VALEURS D'ENTRAIDE ET DE PROSPÉRITÉ MUTUELLE

ACCOMPAGNER NOS CHAMPIONS DANS LEUR DOUBLE PARCOURS

La Dojo Academy accompagne les judokas olympiens et tous ses sportifs de haut-niveau dans la réalisation de leur double projet de carrière professionnelle et sportive en proposant des cursus aménagés pour se former en parallèle de la préparation sportive.

CONTRIBUER AU PROJET SOCIAL ET ÉDUCATIF DES « 1 000 DOJOS »

Avec son projet 1 000 DOJOS, France Judo est l'un des acteurs majeurs du projet gouvernemental de déploiement de 5 000 équipements sportifs sur le territoire français d'ici 2026, souhaité par le président de la république. Plus de 200 nouveaux dojos ont déjà vu le jour dans des zones dépourvues d'infrastructures sportives. La Dojo Academy soutient le projet 1 000 DOJOS en formant des professeurs qui viendront enseigner dans les dojos réhabilités.

Rendez-vous sur 1000dojos.fr

NOS PROJETS POUR 2024 :



Former de nouveaux enseignants sur tout le territoire



Créer de nouveaux parcours de formation à distance



Améliorer l'accompagnement éducatif, sportif et social des clubs



Développer les outils pédagogiques pour favoriser l'apprentissage

FAIRE DE SA PASSION UN MÉTIER !



QU'EST CE QUE LA TAXE ?

La taxe d'apprentissage est un impôt payé par les entreprises basées en France. Elle est prélevée par l'Urssaf ou la MSA afin d'être redistribuée pour soutenir les organismes de formation. Elle sert à financer les formations professionnelles et à encourager les entreprises à embaucher des jeunes en apprentissage. Elle est reversée en deux parts : aux OPCO pour financer les formation par l'apprentissage et aux établissements choisis par les entreprises via la Caisse des dépôts.

DONNEZ VOTRE TAXE À LA
DOJO ACADEMY

N°SIRET : 78457379200024



COMMENT VERSER LA TAXE ?

- 1 Demandez vos codes d'accès sur Net entreprises : www.net-entreprises.fr
- 2 Connectez-vous sur le portail de la Caisse des Dépôts «SOLTÉA» avec les codes d'accès communiqués sur net entreprise
- 3 Choisissez vos établissements bénéficiaires
- 4 Répartissez le pourcentage de vos contributions à partir des numéros SIRET des organisations
- 5 Validez et enregistrez vos contributions (avant le 04/10)
- 6 Informez les établissements qui recevront vos contributions directement

QUAND ?

01 AU 30/04

Les entreprises renseignent leurs informations comptables via la DSN (Déclaration sociale nominative)

27/05 AU 04/10

Les entreprises choisissent les établissements bénéficiaires de leur taxe d'apprentissage via www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/

05 AU 15/05

Prélèvement de la taxe d'apprentissage par l'URSSAF

09/08

1er virement des contributions

11/10

2ème virement des contributions

Pour en savoir plus :



www.dojoacademy.fr/nous-soutenir

Merci de votre soutien.

Pour avoir toutes les informations, contactez :

Virginie AMATÉ

Directrice formation

virginie.amate@ffjudo.com | 01 40 52 16 05

www.dojoacademy.fr